



D.2019.12.11.1.10

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Décembre 2019

1 – 3^{ème} LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS - CONNEXION LIGNE B

1.10 – 3^{ème} Ligne de Métro - Marché n° M3 2017 13340 M Reconnaissances géotechniques et diagnostics de chaussées conclu avec l'entreprise GINGER CEBTP – Avenant n° 1 – Autorisation de signer l'avenant n° 1

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X (à compter du point 8.1)		X (jusqu'au point 7.11 inclus)
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)
SUAUD Thierry	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération 3^{ème} ligne de métro et Aéroport Express.
- Par délibération D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération de la 3^{ème} ligne de métro de Colomiers à Labège.
- Par délibération D.2018.07.11.2.4 du 11 Juillet 2018, le Comité Syndical autorisait la signature du marché n° 2017 13340 M avec l'entreprise GINGER CEBTP.
- Par délibération D.2019.11.27.1.1, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération D.2019.11.27.1.2, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a déclaré d'intérêt général l'opération Connexion Ligne B.

Le présent avenant n° 1 a pour objet de valider la proposition de l'entreprise de changement de chef de projet et de géotechnicien conformément aux dispositions de l'article 6.13 du CCP et de l'article 1 de l'acte d'engagement.

Cette demande de changement fait suite à la démission du précédent chef de projet GINGER CEBTP. Les compétences des nouveaux interlocuteurs proposés ont été évaluées et sont considérées comme au moins équivalentes à celles de leurs prédécesseurs.

Il est à noter que cet avenant n°1 n'a aucune incidence financière sur le marché.

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser la signature du présent avenant n° 1 au marché M3 2017 13340 M conclu avec l'entreprise GINGER CEBTP et ce, sans incidences financières.

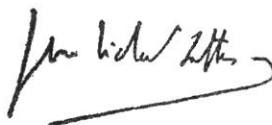
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo-Ingénierie à signer avec GINGER CEBTP le présent avenant n° 1 au marché M3 2017 13340 M.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191217-20191211-1-10D-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2019
Date de réception préfecture : 17/12/2019



TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS

3^{ème} ligne de Métro

RECONNAISSANCES GEOTECHNIQUES DIAGNOSTICS DE CHAUSSEES ET PRESTATIONS CONNEXES

AVENANT N°1

M3 2017 13340 M

MARS 2018

TITULAIRE : GINGER CEBTP



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
21 Boulevard de la Marquette - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191217-20191211-1-10D-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2019
Date de réception préfecture : 17/12/2019

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT.....	3
ARTICLE 2 – MODIFICATIONS APPORTEES A L'ACTE D'ENGAGEMENT.....	3
ARTICLE 3 - AUTRES CLAUSES DU MARCHE.....	3
ARTICLE 4 - DATE D'EFFET DE L'AVENANT N° 1	3

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191217-20191211-1-10D-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2019
Date de réception préfecture : 17/12/2019

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n° 1 au marché référence M3 2017 13340 M a pour la validation du changement du chef de projet conformément à l'article 6.13.1 du CCP entraînant la modification de l'Acte d'Engagement

Toutes les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Le présent avenant n'entraîne aucune incidence financière.

ARTICLE 2 – MODIFICATIONS APPORTEES A L'ACTE D'ENGAGEMENT

L'article n° 1 nommé « CONTRACTANTS » de l'Acte d'Engagement est modifié comme suit par le présent avenant n°1 :

Rôle	Titulaire (et suppléant) désignés :
Chef de projet	Lilian ROCHE
Géotechnicien	Kanyarat PROMKLANG

ARTICLE 3 - AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les autres clauses du marché, qui ne sont pas modifiées par le présent avenant, restent applicables.

ARTICLE 4 - DATE D'EFFET DE L'AVENANT N° 1

Le présent avenant n°1 prend effet à compter de sa date de notification.

Fait en un seul original à JACOU

le 21/10/2019

Mention manuscrite « Lu et Approuvé »

LE TITULAIRE

Lu et approuvé
Yves BERNARDIN
Directeur Général de Régions

TISSEO-INGENIERIE

LE DIRECTEUR



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191217-20191211-1-10D-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2019
Date de réception préfecture : 17/12/2019